



CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/6/15
28 juillet 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BILOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Sixième réunion

Hyderabad (Inde), 1-5 octobre 2012

Point 16 de l'ordre du jour provisoire*

CONSIDÉRATIONS SOCIOÉCONOMIQUES (ARTICLE 26)

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Dans leur décision BS-IV/16, les Parties au Protocole sont convenues d'examiner à leur sixième réunion la question des considérations socioéconomiques, en particulier le paragraphe 2 de l'article 26 du Protocole, et ce, sur la base des informations pouvant être fournies par les deuxièmes rapports nationaux.

2. Dans leur décision BS-V/3, les Parties au Protocole ont prié le Secrétaire exécutif d'organiser des conférences régionales en ligne pour : i) faciliter le partage de points de vue, d'information et de données d'expérience sur les considérations socioéconomiques sur une base régionale; et ii) identifier les questions éventuelles à examiner de manière plus approfondie (paragraphe 24). Elles ont également prié le Secrétaire exécutif de convoquer, avant la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole un atelier à représentation régionale équilibrée sur le renforcement des capacités en matière de recherche et d'échange d'information sur les incidences socioéconomiques des organismes vivants modifiés, avec les principaux objectifs suivants :

- a) analyse des activités de renforcement des capacités, des besoins et des priorités concernant les considérations socioéconomiques soumis par les Parties et les autres gouvernements au Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques et identification des possibilités de coopération pour répondre à ces besoins;
- b) échange et l'analyse d'informations sur l'emploi des considérations socioéconomiques dans le cadre de l'article 26 du Protocole (paragraphe 25).

* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/6/1

3. Le Secrétaire exécutif a en outre été prié de faire la synthèse des conclusions des conférences en ligne et de l'atelier et de présenter un rapport à la sixième réunion des Parties aux fins d'examen des prochaines mesures à prendre (paragraphe 28).

4. En conséquence, la section II du présent document fait la synthèse des informations sur les considérations socioéconomiques provenant des deuxièmes rapports nationaux tandis que la section III résume la manière dont les conférences en ligne régionales et l'atelier ont été organisés et met en relief leurs résultats. La section IV suggère les éléments d'un projet de décision.

II. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS PROVENANT DES DEUXIÈMES RAPPORTS NATIONAUX

5. La question 176 posée dans le format d'établissement des deuxièmes rapports nationaux était celle de savoir si les pays, lorsqu'ils ont pris une décision en matière d'importation, ont pris en compte les considérations socioéconomiques découlant de l'impact de l'organisme vivant modifié (OVM) sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. L'analyse des informations contenues dans les deuxièmes rapports nationaux (document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/6/16) répartit les réponses à cette question comme suit :

- 21 Parties sur les 72 qui ont répondu à cette question (29%) ont répondu *oui*, à savoir que, lorsqu'elles ont pris une décision en matière d'importation, elles ont pris en compte les considérations socioéconomiques découlant de l'impact de l'organisme vivant modifié (OVM) sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;
- 11 Parties (15% de celles qui ont répondu à cette question) ont indiqué qu'elles le faisaient *uniquement dans certains cas*;
- 40 Parties (56% de celles qui ont répondu à cette question) ont répondu *non*, à savoir qu'elles n'ont pas pris en compte les considérations socioéconomiques;
- Le pourcentage des Parties qui, dans les différentes régions, ont répondu *oui* à la question est le suivant : 33% en Afrique, 14% dans la région Asie-Pacifique, 10% en Europe centrale et orientale (CEE), 14% dans le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et 29% dans le groupe de l'Europe de l'Ouest et des autres (WEOG).

6. La question 177 demandait si les pays avaient coopéré avec d'autres Parties à la recherche et à l'échange d'informations sur les impacts socioéconomiques des OVM. L'analyse des informations figurant les deuxièmes rapports nationaux résume les réponses comme suit :

- 10 Parties des 143 qui ont répondu à cette question (7%) ont répondu *oui*, à savoir qu'elles ont coopéré avec d'autres Parties sur la recherche et l'échange d'informations sur les impacts socioéconomiques des OVM;
- 39 Parties (27% de celles qui ont répondu à cette question) ont répondu qu'elles le font *dans une mesure limitée*; et
- 94 Parties (66% de celles qui ont répondu à cette question) ont répondu *non*, à savoir qu'elles n'ont pas coopéré avec d'autres Parties dans ce domaine;

- Le pourcentage des Parties dans les différentes régions qui ont répondu avoir coopéré est le suivant : 4% en Afrique, 0% dans la région Asie-Pacifique, 5% en Europe centrale et orientale, 0% dans le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et 37% dans le groupe de l'Europe de l'Ouest et des autres (WEOG).

7. La question 178 du format susmentionné donnait aux Parties l'espace nécessaire pour fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 26 dans leurs pays respectifs. En réponse à cette question, un petit nombre de pays ont indiqué qu'ils n'avaient pas pris de décisions en matière d'importation. D'aucuns ont dit que leurs cadres réglementaires incluent des considérations socioéconomiques tandis que d'autres indiquaient que leurs cadres n'en incluaient pas. Un petit nombre de pays en développement ont fait part de leur intention d'inclure des considérations socioéconomiques dans leurs cadres ou systèmes réglementaires nationaux de prévention des risques biotechnologiques une fois que ceux-ci ont été élaborés et mis en place. Quelques-uns ont également dit qu'ils nécessitent un renforcement de leurs capacités afin de pouvoir inclure des considérations socioéconomiques dans leur prise de décisions relatives aux OVM. Certains pays ont dit qu'ils ont l'habitude de prendre en compte les considérations socioéconomiques dans leur prise de décisions relatives aux OVM, y compris au moyen de l'élaboration de mesures de coexistence. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils ont participé à des recherches et des études sur les impacts socioéconomiques des OVM.

III. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN RÉPONSE AUX PARAGRAPHES PERTINENTS DE LA DÉCISION BS-V/3 ET DE LEURS RÉSULTATS

8. Le Secrétariat a entrepris une procédure en trois étapes pour donner suite aux demandes relatives aux considérations socioéconomiques qui figurent dans la décision BS-V/3. Ces étapes et le calendrier de mise en oeuvre ont été décrits dans la notification 2011-016 datée du 20 janvier 2011¹. Trois activités ont été prévues pour donner suite à ces demandes :

- a) des groupes de discussion en ligne sur les considérations socioéconomiques;
- b) des conférences régionales en ligne en temps réel sur les considérations socioéconomiques; et
- c) un atelier sur le renforcement des capacités en matière de recherche et d'échange d'informations sur les impacts socioéconomiques des OVM.

9. Un portail en ligne sur les considérations socioéconomiques a été créé au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (BCH) pour héberger les activités en ligne et fournir des informations sur la procédure².

10. On trouvera ci-dessous la procédure et les résultats de chacune de ces étapes.

Étape 1 : Groupes de discussion en ligne

11. La première étape a consisté en une série de groupes de discussion en ligne sur les considérations socioéconomiques qui ont eu lieu du 21 mars au 8 mai 2011 par le truchement du BCH. Les buts de ces groupes étaient les suivants :

¹ Référence : SCBD/BS/CG/KG/jh/74729, en ligne : <http://www.cbd.int/doc/notifications/2011/ntf-2011-016-bs-en.pdf>.

² http://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art26/se_main.shtml.

a) faciliter un échange mondial d'informations et d'expériences sur les considérations socioéconomiques;

b) faire mieux comprendre les différentes perspectives de la question; et

c) recenser les questions à débattre plus en profondeur durant les conférences régionales en ligne en temps réel.

12. On trouvera au tableau 1 ci-dessous les thèmes et principales questions à débattre au titre des discussions en ligne.

Tableau 1. Thèmes et principales questions à débattre au titre des discussions en ligne sur les considérations socioéconomiques

Thème	Principales questions
Thème 1 : Considérations socioéconomiques dans le contexte de l'article 26 du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les considérations socioéconomiques que les Parties peuvent prendre en compte dans le contexte de l'article 26 du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques?
Thème 2 : Considérations socioéconomiques et autres obligations internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles autres obligations internationales les Parties peuvent-elles devoir suivre lorsqu'elles prennent en compte des considérations socioéconomiques dans leur prise de décisions relatives aux organismes vivants modifiés?
Thème 3 : Expériences et leçons tirées de la prise en compte des considérations socioéconomiques dans la prise de décisions relatives aux OVM	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles méthodes ont été utilisées pour déterminer les impacts socio-économiques éventuels des organismes vivants modifiés? • Quelle a été jusqu'ici l'expérience acquise avec les méthodes d'évaluation des impacts socioéconomiques? • Comment les évaluations socioéconomiques ont-elles été intégrées dans le processus de prise de décisions et quels enseignements en a-t-on tiré?
Thème 4 : Renforcement des capacités aux fins de l'évaluation des impacts socio-économiques éventuels et examen des évaluations	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principaux besoins des pays en matière de renforcement des capacités concernant l'évaluation des considérations socioéconomiques? • Quels sont les principaux besoins en matière de renforcement des capacités concernant l'examen des évaluations et leur intégration dans une décision sur l'importation d'une OVM? • Comment ces besoins pourraient-ils être satisfaits, compte tenu du cadre global de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques?
Thème 5 : Groupes cibles pour le renforcement des capacités sur les considérations socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> • Quels devraient être les principaux groupes cibles pour le renforcement des capacités sur les considérations socioéconomiques (p.ex. responsables de l'élaboration des politiques, décideurs, régulateurs, personnel technique comme les évaluateurs de risque ou d'impact,

	autres professionnels, groupes d'intérêt, etc.)?
Thème 6 : Initiatives de renforcement des capacités liées aux considérations socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles initiatives de renforcement des capacités liées aux considérations socioéconomiques dans le contexte du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, aux organismes vivants modifiés ou au-delà ont été réalisées ou le sont actuellement?
Thème 7 : Forum ouvert pour d'autres questions	<ul style="list-style-type: none"> • De quelles autres questions faudrait-il débattre aux conférences régionales en ligne et à l'atelier qui doivent se tenir conformément à la décision BS-V/3?

13. Les participants intéressés devaient être désignés pour afficher des messages dans le cadre des groupes de discussion en ligne. Quatre-vingt-treize participants ont été inscrits pour y prendre part dont 36 ont affiché plus de 230 messages durant les sept semaines de travail des groupes de discussion. Tous les messages sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : http://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art26/se_forum_archive.shtml.

Etape 2 : Conférences régionales en ligne en temps réel

14. L'étape suivante a consisté en une série de conférences régionales en ligne en temps réel tenues en juin et juillet 2011. Cinq de ces conférences ont été organisées : deux pour l'Afrique (une en anglais et une en français), une pour le groupe des pays de l'Europe de l'Ouest et des autres et les pays d'Europe centrale et orientale, une pour l'Amérique latine et les Caraïbes (en espagnol) et une pour la région Asie-Pacifique. Plus de 60 participants ont pris part aux conférences en temps réel en qualité de représentants nationaux, d'observateurs ou d'invités.

15. Les discussions qui ont eu lieu aux conférences en temps réel ont porté sur trois grands sujets, chacun accompagné de plusieurs questions principales. On en trouvera un résumé dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Sujets et questions principales pour les conférences régionales en ligne en temps réel sur les considérations socioéconomiques

Sujet	Principales questions
Expériences nationales des considérations socioéconomiques dans la prise de décisions en matière de prévention des risques biotechnologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Votre pays a-t-il inclus des dispositions sur les considérations socioéconomiques dans son cadre national pour la prévention des risques biotechnologiques, sa politique, sa législation et/ou ses règlements en matière de prévention des risques biotechnologiques? Si oui, décrivez brièvement les dispositions pertinentes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est l'expérience de votre pays avec la mise en oeuvre des considérations socioéconomiques dans la prise de décisions en matière de prévention des risques biotechnologiques? (Par exemple, votre pays a-t-il pris en compte les considérations socioéconomiques dans la prise d'une décision sur un OVM spécifique ou fait une évaluation générale des technologies?) • Quels ont été les principaux problèmes et obstacles à la prise en compte des considérations socioéconomiques dans la prise de décisions ? Comment ont-ils été surmontés? • Votre pays a-t-il une expérience des considérations socioéconomiques dans d'autres secteurs que celui de la prévention des risques biotechnologiques? (Par exemple, des considérations socioéconomiques ont-elles été incluses dans les processus de prise de décisions pour d'autres produits comme les produits pharmaceutiques ou dans la planification et la prise de décisions pour des projets de développement à l'aide de méthodologies comme les évaluations d'impact social ou l'évaluation stratégique d'impact sur l'environnement?)
<p>Considérations en faveur de l'inclusion de questions socioéconomiques dans la prise de décisions en matière de prévention des risques biotechnologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels objectifs votre pays souhaite-t-il atteindre en prenant compte des considérations socioéconomiques dans la prise de décisions relatives aux OVM? • Quels facteurs socioéconomiques devraient être évalués pour atteindre les objectifs identifiés? • De quel renforcement des capacités votre pays a-t-il besoin pour atteindre les objectifs identifiés?
<p>Autres questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment devrait être exécuté l'objectif opérationnel 1.7 du Plan stratégique 2011-2020 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques? Cet objectif opérationnel est le suivant : "fournir sur la base de recherches et de l'échange d'informations des orientations pertinentes sur

	<p>les considérations socioéconomiques qui peuvent être prises en compte dans la prise de décisions concernant l'importation d'organismes vivants modifiés”.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont pour votre région quelques-unes des questions clés qui devraient être débattues durant l'atelier sur les considérations socioéconomiques? • Quelles sont pour votre région quelques-unes des questions clés qui devraient être débattues à la sixième réunion de la CdP-RdP dans le contexte des considérations socioéconomiques?
--	--

16. Plusieurs documents ont été mis à disposition pour les conférences régionales en ligne en temps réel dont un résumé des communications faites (comme suite au paragraphe 23 de la décision BS-V/3) par des Parties, d'autres gouvernements et organisations concernées d'informations pertinentes sur les considérations socio-économiques, y compris des documents d'orientation et des études de cas sur notamment les arrangements institutionnels et les bonnes pratiques (document UNEP/CBD/BS/REGCONF-SEC/1/INF/1)³.

17. Au nombre des autres documents qui ont été mis à la disposition des conférences en temps réel figuraient les suivants :

- Le rapport de synthèse de l'étude sur l'application et l'expérience en matière d'utilisation des considérations socioéconomiques dans la prise de décisions relatives aux organismes vivants modifiés, qui avait été soumis à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sous la forme d'un document d'information (document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/5/INF/10);
- Le document sur les considérations socioéconomiques, en particulier le paragraphe 2 de l'article 26, qui avait été établi pour la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/15); et
- La compilation des points de vue et des études de cas concernant les impacts socioéconomiques des organismes vivants modifiés qui avait été préparée pour la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/1).

18. Les transcriptions intégrales des conférences en temps réel sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : http://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art26/se_realtime_about.shtml.

³ Le texte complet des communications a été mis à disposition par le biais de la section ‘Ressources’ du Portail sur les considérations socioéconomiques à l'adresse suivante : http://bch.cbd.int/protocol/cpb_art26/resources.shtml.

Etape 3 : Atelier sur le renforcement des capacités pour la recherche et l'échange d'informations sur les impacts socioéconomiques des organismes vivants modifiés

19. Grâce à l'aide financière généreuse du Gouvernement norvégien et à l'invitation du Gouvernement indien de l'accueillir, l'atelier sur le renforcement des capacités pour la recherche et l'échange d'informations sur les impacts socioéconomiques des organismes vivants modifiés s'est tenu au 14 au 16 novembre 2011 à New Delhi.

20. Conformément au paragraphe 27 de la décision BS-V/3, le groupe de liaison sur le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques a, à sa huitième réunion tenue en avril 2011 à Chisinau (République de Moldova), donné au Secrétaire exécutif des avis sur l'organisation de l'atelier. On trouvera dans le rapport de sa huitième réunion les suggestions du groupe de liaison sur l'organisation de l'atelier⁴.

21. A l'ordre du jour de l'atelier étaient inscrits trois points importants. Le premier portait sur l'échange et l'analyse d'informations sur les considérations socioéconomiques. Deux documents de synthèse avaient été préparés pour faciliter les discussions : un sur les expériences avec les considérations socioéconomiques en matière de prise de décisions dans des domaines autres que la prévention des risques biotechnologiques telles que décrites durant les conférences en temps réel (UNEP/CBD/BS/WS-SEC/1/2)⁵; et l'autre sur les expériences nationales avec les considérations socioéconomiques en matière de prise de décisions relatives aux OVM telles que fournies par le biais de communications, des groupes de discussion en ligne et des conférences régionales en ligne en temps réel (UNEP/CBD/BS/WS-SEC/1/3)⁶.

22. Le débat sur le premier point a commencé par deux exposés sur l'application d'évaluations socioéconomiques dans d'autres domaines que celui de la prévention des risques biotechnologiques. Un exposé a été consacré aux considérations socioéconomiques dans la prise de décisions ayant trait à l'environnement en Inde tandis que l'autre traitait de sujets, méthodes et travaux en cours sur l'évaluation des impacts socioéconomiques par le Centre international pour l'agriculture tropicale. Ont également été fait des exposés d'études de cas de la Bolivie, de la France, de l'Inde et de la Norvège sur l'inclusion de considérations socioéconomiques dans la prise de décisions relatives aux OVM. Les participants à l'atelier ont ensuite débattu de secteurs dans leurs pays où les considérations socioéconomiques sont prises en compte dans la prise de décisions, de la manière dont ces secteurs pourraient contribuer à éclairer l'incorporation de considérations socioéconomiques dans la prise de décisions relatives aux OVM et de la manière dont l'application de considérations socioéconomiques dans d'autres secteurs peut être liée à la prévention des risques biotechnologiques.

23. Le deuxième point important de l'ordre du jour concernait les activités, besoins et priorités en matière de renforcement des capacités concernant les considérations socioéconomiques. Le paragraphe 22 de la décision BS-V/3 a invité les Parties et les autres gouvernements à soumettre au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques leurs besoins et priorités en matière de renforcement des capacités concernant les considérations socioéconomiques. Plusieurs Parties ont inclus des informations sur leurs besoins en matière de renforcement des capacités dans leurs communications en réponse à la notification 2011-016. La base de données sur besoins et priorités en matière de

⁴ Document UNEP/CBD/BS/LG-CB/8/2, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=BSLGCB-08>.

⁵ Le document est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/meetings/bs/bsws-sec-01/official/bsws-sec-01-02-en.pdf>.

⁶ Le document est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/meetings/bs/bsws-sec-01/official/bsws-sec-01-03-en.pdf>.

renforcement des capacités du BCH⁷ contenait également des informations sur les considérations socioéconomiques. Un document a été établi pour l'atelier qui synthétisait les informations émanant des communications et du BCH ainsi que de l'étude 2009 en ligne sur l'application et l'expérience relatives à l'utilisation de considérations socioéconomiques dans la prise de décisions concernant les OVM et les affichages durant les groupes de discussion en ligne et les conférences en temps réel sur les considérations socioéconomiques (document UNEP/CBD/BS/WS-SEC/1/4)⁸.

24. Durant l'atelier, le président de la réunion de coordination des gouvernements et organisations réalisant et/ou finançant des activités de renforcement des capacités en matière de prévention des capacités a fait un exposé. Un représentant du Secrétariat a pour sa part fait un exposé sur l'étude consacrée à l'application et à l'expérience relatives à l'utilisation de considérations socioéconomiques dans la prise de décisions concernant les OVM. Des représentants de deux organisations participant à des projets de renforcement des capacités sur les considérations socioéconomiques et les organismes vivants modifiés ont eux aussi fait des exposés sur leurs expériences. Les participants à l'atelier ont ensuite examiné les critères susceptibles d'être utilisés pour prioriser les besoins en matière de renforcement des capacités et ils se sont livrés à un exercice visant à prioriser ces besoins dans la perspective de leur région et à identifier les options de coopération afin d'y répondre. Ils ont également débattu de la manière de rendre conceptuellement claires les considérations socioéconomiques dans la prise de décisions concernant les OVM.

25. Tous les exposés de l'atelier sont disponibles sur le portail des considérations socioéconomiques à l'adresse suivante : http://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art26/se_workshop_about.shtml.

26. Le troisième point important de l'ordre du jour était l'examen des conclusions de l'atelier. Pour faciliter les discussions au titre de ce point, un document avait été établi qui synthétisait les opinions des groupes de discussion en ligne et des conférences régionales en ligne en temps réel concernant les mesures suivantes à prendre sur les considérations socioéconomiques, y compris la manière dont l'objectif opérationnel 1.7 du Plan stratégique devrait être mis en oeuvre et les questions clés à débattre à la sixième réunion des Parties dans le contexte des considérations socioéconomiques (document UNEP/CBD/BS/WS-SEC/1/5)⁹.

27. Durant l'atelier, les participants ont fait part de leurs opinions sur les mesures suivantes à prendre concernant les considérations socioéconomiques aux niveaux national, régional et international ainsi que sur la manière de mettre en oeuvre l'objectif opérationnel 1.7 du Plan stratégique. A la lumière des questions soulevées pendant l'atelier, les participants ont passé en revue un certain nombre de conclusions et suggestions, qui ont ensuite été annexées au rapport de l'atelier. Ces conclusions et suggestions forment l'assise des éléments suggérés d'un projet de décision (section IV ci-dessous). Le rapport complet de l'atelier a été mis à disposition sous la forme d'un document d'information (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/6/INF/13).

⁷ <http://bch.cbd.int/database/activities/>.

⁸ Le document est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/meetings/bs/bsws-sec-01/official/bsws-sec-01-04-en.pdf>.

⁹ Le document est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/meetings/bs/bsws-sec-01/official/bsws-sec-01-05-en.pdf>.

IV. ÉLÉMENTS SUGGÉRÉS D'UN PROJET DE DÉCISION

28. À sa sixième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques souhaitera peut-être envisager l'adoption du texte suivant :

Accueillant avec satisfaction les conclusions et suggestions de l'atelier sur le renforcement des capacités pour la recherche et l'échange d'informations sur les impacts socioéconomiques des organismes vivants modifiés concernant les prochaines étapes,

Notant que le paragraphe 1 de l'article 26 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques n'a pas force contraignante mais reconnaissant la nécessité manifestée par plusieurs Parties de recevoir des orientations supplémentaires pour mettre en oeuvre le choix d'inclure les considérations socioéconomiques dans leur prise de décisions relatives aux organismes vivants modifiés,

a) encourage les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à continuer de :

- i) faire des recherches et des études sur les impacts socioéconomiques des organismes vivants modifiés afin de combler les lacunes en matière de connaissances et de recenser les questions socioéconomiques spécifiques liées aux organismes vivants modifiés;
- ii) partager et d'échanger, par le truchement du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, des informations sur leurs recherches, méthodes de recherche et expériences en matière de recherche dans la prise en compte des impacts socioéconomiques des organismes vivants modifiés;

b) crée un groupe spécial d'experts techniques chargé de poursuivre les travaux sur les considérations socioéconomiques en remplissant les tâches suivantes :

- i) rendre conceptuellement claires les considérations socioéconomiques;
- ii) assembler et examiner des informations sur les impacts socioéconomiques des organismes vivants modifiés, y compris des informations disponibles sur des cas précis;
- iii) élaborer des lignes directrices sur les considérations socioéconomiques dans le contexte de l'objectif opérationnel 1.7 du Plan stratégique (décision BS-V/16), qui, entre autres choses, identifient les questions clés auxquelles il faut répondre et fournissent un minimum d'éléments communs qui pourraient être utilisés dans l'examen des impacts socioéconomiques des organismes vivants modifiés. Ces lignes directrices devraient être suffisamment souples pour tenir compte de la situation dans différents pays et être complétées par des informations plus spécifiques au moyen d'études de cas;

c) prie le Secrétaire exécutif, dans le contexte du paragraphe b) ii) ci-dessus et sur la base des informations sur les considérations socioéconomiques mises à la disposition du Secrétariat, de dresser le bilan des :

- i) cadres institutionnels, lois et politiques existants qui ont des dispositions sur les considérations socioéconomiques;

- ii) activités de renforcement des capacités liées à la prévention des risques biotechnologiques et aux considérations socioéconomiques;
- iii) compétences existantes;
- iv) d'autres initiatives de politique générale concernant les évaluations d'impact économique et social afin d'élaborer une vue d'ensemble globale.

/...